



## Droit de visite et jours ferie

Par **christa47**, le **01/04/2010** à **00:27**

Bonjour,  
je souhaiterais savoir si un jour ferie tombe le jour apres le week end es ce que on peu garder l'enfant ou la rendre a sa mere.

exemple j'ai un droit de visite 1 ,3, 5 wek end de chaque mois du samedi 14h au dimanche 19h et moitier vances scolaire.

voila pour ce wek end end de pentecote j'ai la garde de ma fille et lundi etant un jour ferie dois je la ramener dimanche soir ou lundi ?????

merci d'avance de votre reponse

Par **Melanie555**, le **13/04/2010** à **19:11**

Tout dépend de ce qui est noté sur votre jugement. S'il est précisé que

"le droit de visite et d'hébergement de fin de semaine s'étend aux jours fériés précédant ou suivant la fin de semaine considérée.."

vous pouvez effectivement garder l'enfant.

En tout état de cause, je ne pense pas que cela concerne le week end de la Pentecôte car il s'agit d'un W.E. 4... (sauf erreur de ma part)

Par **Patricia**, le **13/04/2010** à **19:34**

Bonsoir,

Effectivement, la Pentecôte n'est pas concernée. C'est bien le w. end 4.  
22/23/24.

Pour le mois de mai, vos droits de visite seront les :

1er/2

15/16

30/31